

APPEL DES FÉMINISTES MARSEILLAISES POUR LE DROIT A L'IVG, SOUTIEN AU COMBAT DES FEMMES DES ÉTATS-UNIS ET DU MONDE ENTIER



Nous avons appris ce mercredi 15 mai 2019, avec stupéfaction, colère et inquiétude, que le Sénat de l'État américain de l'Alabama, composé de 35 sénateurs dont 3 femmes et contrôlé par les républicains, a adopté un projet de loi contre l'avortement qui ne prévoit même pas d'exception en cas de viol ou d'inceste. Les médecins pratiquant l'avortement seront passibles de peines de prison de 10 à 99 ans, sauf en cas d'urgence vitale pour la mère ou d'« *anomalie létale* » du fœtus.

Les promoteurs du texte n'ont pas caché leur intention d'amener la Cour suprême des États-Unis à revenir sur sa décision emblématique de 1973, « *Roe v. Wade* », qui a reconnu le droit des femmes à avorter tant que le fœtus n'est pas viable.

Depuis le début de l'année, **28 des 50 États américains** - pour la plupart des États du sud, très conservateurs, mais pas seulement - **ont mis en place plus de 300 nouvelles règles**, afin de limiter l'accès à l'avortement. Le Kentucky et le Mississippi ont interdit les avortements dès que les battements du cœur du fœtus sont détectables, soit environ à la 6^è semaine de grossesse. Des mesures comparables sont en passe d'être adoptées par la Géorgie, l'Ohio, le Missouri et le Tennessee.

Face à ce recul dramatique des droits des femmes, dans un pays où la mortalité maternelle est une des plus élevée au monde (900 décès/an) et touche près de 4 fois plus les femmes noires, nous saluons la réaction de l'organisation féministe américaine NOW fondée par Betty Friedan qui a qualifié la loi d'"*inconstitutionnelle*", car sa mise en application "*renverrait les femmes de l'État aux jours noirs durant lesquels les parlementaires contrôlaient leur corps, leur santé et leur vie*".

Cette loi misogyne et patriarcale nous ramène nous-mêmes aux heures les plus sombres de notre histoire, à la loi scélérate de 1920, renforcée par les dispositifs pétainistes de 1939 et 1942 faisant de l'avortement un crime d'état - qui n'ont jamais empêché les femmes d'avorter, mais ont été responsables de la mort de nombreuses femmes qui nous ont précédées.

Elle nous rappelle qu'en France, comme ailleurs, un retour en arrière est toujours possible, et qu'en Europe, comme dans le reste du monde aujourd'hui, de trop nombreuses femmes sont également interdites d'avorter.

47 000 femmes sont mortes dans le monde en 2018 des suites d'un avortement non médicalisé !

A la veille des élections européennes, nous dénonçons la collusion entre les extrémismes politiques et religieux et leur acharnement féroce contre les droits fondamentaux des femmes, pour assurer leur domination sur le corps des femmes.

Nous appelons à la solidarité avec les femmes américaines, latino-américaines - notamment les argentines - et avec les polonaises, et nous les assurons de notre soutien.

Nous demandons enfin instamment à tou.te.s les candidat.e.s à l'élection européenne de reconnaître clairement l'avortement libre et gratuit comme un droit fondamental pour toutes les femmes.

**Nous appelons à un rassemblement de soutien, devant le consulat des États Unis
Jeudi 23 mai 2019 à 18h**

12 boulevard Paul Peytral, 13006 MARSEILLE

L'Assemblée des Femmes, Femmes Solidaires Marseille, Marche Mondiale des Femmes, MRAP, Osez le féminisme!13.

Contacts: ADF :Geneviève Couraud 0661347573, FS :Annick Karsenty 0683075301, MMF : Renée Clergue 0608700311, MRAP: Horiya Mekrelouf 0683170944, Olf13 :Marie-Paule Grossetete 0660631124, Daniela Levy 0682126237